

arret stage conventionné

Par lepetitpoisson, le 21/08/2012 à 10:30

bonjour à tous,

voilà je viens de finir mes études dans une école de commerce à Paris (j"ai eu mon Master officieusement) mais j'ai décidé de faire un stage de fin d'études de 6 mois encore après.(sachant que j'ai déjà en tout 2 ans de stage fait tout au long de mon cursus). J'en suis actuellement à mon 4ème mois et je souhaiterais arrêter pour trouver du boulot sérieusement (envoyer 50 CV par jour, inscription à l'APEC, faire jouer les réseaux etc etc)

Ce stage facultatif dans mon cursus est conventionné par mon école de commerce et je voulais savoir si je pouvais partir contre l'avis du responsable à qui j'ai parlé hier et qui refuse de me laisser partir en me disant de respecter mes engagements.

JE précise que ce stage n'est pas interessant, je ne me sens absolument pas indispensable et mon boss le sait très bien, je lui ai même dit.

MErci de vos réponse

Par P.M., le 21/08/2012 à 11:30

Bonjour,

Il conviendrait déjà de consulter la convention de stage à ce sujet et de voir avec votre établissement d'enseignement...

Par **lepetitpoisson**, le **21/08/2012** à **11:59**

D'accord je vous remercie de votre réponse je vais regarder ce soir je vous tiendrais au courant

cordialement